

SERVICES OFFERTS À LA DÉCHETTERIE (située sur la route 279)

1- Cueillette des monstres ménagers



Durant les heures d'ouverture de la déchetterie, venez déposer vos monstres ménagers. Une montée pour les véhicules est en place pour faciliter la jetée des ordures monstres dans les conteneurs identifiés. Il est important de trier chaque déchet pour qu'il soit déposé dans le conteneur approprié.

2- Textiles



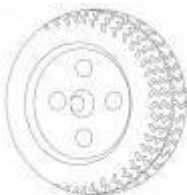
Apportez vos vêtements encore utilisables dans le bac de récupération de Ressourcerie Bellechasse.

3- Feuilles, gazon et branches d'arbres



Venez porter vos déchets verts (feuilles mortes, gazon et branches d'arbres) qui serviront à la fabrication de compost et de paillis. La municipalité vous demande de vider vos sacs sur les tas appropriés afin qu'il n'y ait pas de plastique dans les déchets verts.

4- Vieux pneus



Vous pouvez vous départir sans frais de vos vieux pneus en les apportant à la déchetterie à l'endroit prévu à cet effet.

5- Métal



La déchetterie possède également un conteneur prévu pour tous les objets composés uniquement de métal.

6- Matières recyclables



Un conteneur de couleur bleu est disponible pour recevoir toutes les matières recyclables : papier, carton, verre, plastique.

7- Résidus domestiques dangereux (RDD)



Vous pouvez apporter vos résidus domestiques dangereux (RDD) durant les heures d'ouverture de la déchetterie. Vous devez obligatoirement remettre vos contenants au préposé qui sera sur place et ce, peu importe la quantité qu'il reste à l'intérieur.

Important : Tous les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine.

Voici la liste des résidus domestiques dangereux (RDD) acceptés :

Acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées (moteur, transmission, filtres et autres en contenants de 50 litres et moins), lubrifiant, méthanol naphte, peintures pour usage industriel et artistique, poli, polyfilla, protecteur (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, solvants, teinture à souliers, térébentine, toluène, lampes fluocompactes, bonbonnes de propane.

Voici la liste des résidus domestiques dangereux (RDD) non-acceptés :

Acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides, tout produit non identifié par une étiquette.

8- Lampes



Voici la liste des lampes acceptées :

- Les tubes fluorescents – droit/linéaire
- Les tubes fluorescents – courbé/circulaire
- Les lampes UV et germicides
- Les lampes fluo-compactes (LFC)
- Les lampes UHP / à arc en mercure
- Les lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres

Voici la liste des lampes non-acceptées :

- Les lampes à incandescence
- Les lampes halogènes
- Les DEL (LED):